

République Française  
Département de Haute-Savoie  
**COMMUNE DE MIEUSSY**



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

♻️ Séance du 11 juillet 2024 ♻️

L'an deux mille vingt-quatre, le 11 juillet à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de MIEUSSY, dûment convoqué le 05 juillet 2024, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle socio-culturelle, sous la présidence de Monsieur Régis FORESTIER, Maire,

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 13

Absents : 6 (dont 6 excusés)

Pouvoirs : 04 (GAUDIN Jean-François ayant donné pouvoir à JANCART Didier – BOSSUT Xavier ayant donné pouvoir à Régis FORESTIER- BUCHARLES Christine ayant donné pouvoir à MONTFORT Nadine – CUVILLIER Damien ayant donné procuration à DUVAL Peggy)

Votants : 17

Secrétaire de séance : CURDY Sophie

	Présent	Absent		Présent	Absent		Présent	Absent
FORESTIER Régis	✓		DUNAND Patrick	✓		MOGEON Elise	✓	
BOSSUT Xavier		✓	GILSON Nathalie	✓		MONTFORT Nadine	✓	
CURDY Sophie	✓		DESEQUELLES Séverine	✓		BUCHARLES Christine	✓	✓
GAUDIN Jean-François		✓	JEAN Cyrille		✓	DUVAL Peggy	✓	
GABARROU Christine	✓		VERKARRE Sophie		✓	CUVILLIER Damien		✓
JANCART Didier	✓		BERTHAUD Mélissa	✓				
MERCIER Daniel	✓		MAURE Nicolas	✓				

DELIBÉRATION N° 2024-06-01	Fonctionnement des assemblées – Approbation du procès-verbal de la séance du 17 juin 2024
ADOPTÉE à l'Unanimité	

**RAPPORTEUR** : Monsieur le Maire

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2121-23 ;  
CONSIDÉRANT le Conseil Municipal réuni en date du 17 juin 2024 ;

Monsieur le Maire propose l'approbation du procès-verbal de la séance du 17 juin 2024, dont chaque Conseiller Municipal a été destinataire.

Après exposé et avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL  
A L'UNANIMITE

- APPROUVE le procès-verbal de la séance du 17 juin 2024.

Ainsi fait et délibéré le 11 Juillet 2024,  
Et ont signé au registre les membres présents.

La Secrétaire de séance,


CURDY Sophie

*(Signature)*



Le Maire,

FORESTIER Régis

République Française Département de Haute-Savoie  <b>COMMUNE DE MIEUSSY</b>  	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL</b>  Séance du 11 juillet 2024	
L'an deux mille vingt-quatre, le 11 juillet à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de MIEUSSY, dûment convoqué le 05 juillet 2024, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle socio-culturelle, sous la présidence de Monsieur Régis FORESTIER, Maire,		
Nombre de conseillers en exercice : 19 Présents : 13 Absents : 6 (dont 6 excusés) Pouvoirs : 04 (GAUDIN Jean-François ayant donné pouvoir à JANCART Didier – BOSSUT Xavier ayant donné pouvoir à Régis FORESTIER- BUCHARLES Christine ayant donné pouvoir à MONTFORT Nadine – CUVILLIER Damien ayant donné procuration à DUVAL Peggy) Votants : 17 Secrétaire de séance : CURDY Sophie		
Présent Absent	Présent Absent	Présent Absent
FORESTIER Régis ✓	DUNAND Patrick ✓	MOGEON Elise ✓
BOSSUT Xavier ✓	GILSON Nathalie ✓	MONTFORT Nadine ✓
CURDY Sophie ✓	DESEQUELLES Séverine ✓	BUCHARLES Christine ✓
GAUDIN Jean-François ✓	JEAN Cyrille ✓	DUVAL Peggy ✓
GABARROU Christine ✓	VERKARRE Sophie ✓	CUVILLIER Damien ✓
JANCART Didier ✓	BERTHAUD Mélissa ✓	
MERCIER Daniel ✓	MAURE Nicolas ✓	

DELIBÉRATION N° 2024-06-02	Décisions budgétaires– DECISION MODIFICATIVE N°01- BUDGET PRINCIPAL
ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ	M57

**RAPPORTEUR : Monsieur le Maire**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Vu le vote du budget primitif du budget principal, exercice 2024, adopté au Conseil Municipal en date du 11/04/2024 par délibération n° 2024-03-12 ;

Vu la demande de l'inspecteur divisionnaire des finances publiques de TANINGES, en date du 23 mai 2024 ;

Considérant qu'il convient de régulariser comptablement l'augmentation du capital social de la SPL La RAMAZ ;

Monsieur le Maire expose qu'une décision modificative (DM) a pour objectif d'ajuster les prévisions inscrites au budget primitif (BP). Lors de l'élaboration du budget, la commune prévoit les dépenses et les recettes pour les sections de fonctionnement et d'investissement avec une estimation la plus sincère possible. Et au fur et à mesure de l'exécution, il est possible que certains postes aient été sous-estimés ou surestimés. De plus, des besoins nouveaux peuvent apparaître et nécessitent l'inscription de crédits budgétaires complémentaires

Dans ce contexte, la DM ajuste les prévisions et complète les crédits budgétaires en fonction des nouveaux besoins.

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur la DM du Budget Principal.

Après exposé et avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL  
A L'UNANIMITÉ**

**VOTE** la décision modificative équilibrée comme suit :

⇒ **Section de fonctionnement**

023	Virement section investissement	+ 1 139 000,00 euros
75888	Autres produits divers de gestion courante	+ 1 139 000,00 euros

**Total + 1 139 000,00 euros**

⇒ **Section d'investissement**

021	Virement section fonctionnement	+ 1 139 000,00 euros
261	Titres de participation	+ 1 139 000,00 euros

**Total + 1 139 000,00 euros**

**CHARGE** Monsieur le Maire de modifier le budget principal et de signer toutes les pièces financières et administratives s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré le 11 juillet 2024,  
Et ont signé au registre les membres  
présents.

La Secrétaire de séance,

Sophie CURDY

Le Maire,



  
FORESTIER Régis

République Française Département de Haute-Savoie  <b>COMMUNE DE MIEUSSY</b>  	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL</b>  ☞ Séance du 11 juillet 2024 ☞	
L'an deux mille vingt-quatre, le 11 juillet à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de MIEUSSY, dûment convoqué le 05 juillet 2024, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle socio-culturelle, sous la présidence de Monsieur Régis FORESTIER, Maire,		
Nombre de conseillers en exercice : 19 Présents : 13 Absents : 6 (dont 6 excusés) Pouvoirs : 04 (GAUDIN Jean-François ayant donné pouvoir à JANCART Didier – BOSSUT Xavier ayant donné pouvoir à Régis FORESTIER- BUCHARLES Christine ayant donné pouvoir à MONTFORT Nadine – CUVILLIER Damien ayant donné procuration à DUVAL Peggy) Votants : 17 Secrétaire de séance : CURDY Sophie		
Présent Absent	Présent Absent	Présent Absent
FORESTIER Régis ✓	DUNAND Patrick ✓	MOGEON Elise ✓
BOSSUT Xavier ✓	GILSON Nathalie ✓	MONTFORT Nadine ✓
CURDY Sophie ✓	DESESQUELLES Séverine ✓	BUCHARLES Christine ✓
GAUDIN Jean-François ✓	JEAN Cyrille ✓	DUVAL Peggy ✓
GABARROU Christine ✓	VERKARRE Sophie ✓	CUVILLIER Damien ✓
JANCART Didier ✓	BERTHAUD Mélissa ✓	
MERCIER Daniel ✓	MAURE Nicolas ✓	

DELIBÉRATION N° 2024-06-03	Tarifs – Tarifs des repas journaliers au restaurant scolaire communal
ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ	

Rapporteur : DESESQUELLES Séverine

Madame DESESQUELLES rappelle :

- Le tarif en vigueur du repas journalier au restaurant scolaire est de 5,70 € l'unité ;
- Le tarif majoré du repas journalier est de 10 euros ;
- Le tarif PAI est de 4 euros ;

Elle propose de fixer de nouveaux tarifs à compter du 01/09/2024, à savoir :

Tarif du repas journalier	5.80 euros
Tarif majoré (hors délai)	10.00 euros
Tarif PAI	4 euros
Tarif personne extérieure	5.80 euros

Vu l'avis favorable de la Commission scolaire en date du 12 juin 2024 ;

M. Le Maire propose ainsi d'appliquer les tarifs proposés ci-dessus au 01/09/2024.

Après exposé et avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL  
A L'UNANIMITÉ**

- **FIXE** le tarif du repas journalier au restaurant scolaire communal à 5,80 € l'unité à compter du 01/09/2024 ;

- MAINTIENT le tarif majoré au restaurant scolaire communal à 10 euros l'unité à compter du 01/09/2024 ;
- MAINTIENT le tarif PAI à 4 euros l'unité à compter du 01/09/2024 ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à l'exécution de la présente délibération

Ainsi fait et délibéré le 11 juillet 2024,  
Et ont signé au registre les membres  
présents.

La Secrétaire de séance,


Le Maire,

Sophie CURDY



FORESTIER Régis

*Curdy*

République Française Département de Haute-Savoie  <b>COMMUNE DE MIEUSSY</b>  	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL</b>  Séance du 11 juillet 2024																																																																			
L'an deux mille vingt-quatre, le 11 juillet à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de MIEUSSY, dûment convoqué le 05 juillet 2024, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle socio-culturelle, sous la présidence de Monsieur Régis FORESTIER, Maire,																																																																				
Nombre de conseillers en exercice : 19 Présents : 13 Absents : 6 (dont 6 excusés) Pouvoirs : 04 (GAUDIN Jean-François ayant donné pouvoir à JANCART Didier – BOSSUT Xavier ayant donné pouvoir à Régis FORESTIER- BUCHARLES Christine ayant donné pouvoir à MONTFORT Nadine – CUVILLIER Damien ayant donné procuration à DUVAL Peggy) Votants : 17 Secrétaire de séance : CURDY Sophie																																																																				
<table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>Présent</th> <th>Absent</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td>FORESTIER Régis</td><td>✓</td><td></td></tr> <tr><td>BOSSUT Xavier</td><td></td><td>✓</td></tr> <tr><td>CURDY Sophie</td><td>✓</td><td></td></tr> <tr><td>GAUDIN Jean-François</td><td></td><td>✓</td></tr> <tr><td>GABARROU Christine</td><td>✓</td><td></td></tr> <tr><td>JANCART Didier</td><td>✓</td><td></td></tr> <tr><td>MERCIER Daniel</td><td>✓</td><td></td></tr> </tbody> </table>		Présent	Absent	FORESTIER Régis	✓		BOSSUT Xavier		✓	CURDY Sophie	✓		GAUDIN Jean-François		✓	GABARROU Christine	✓		JANCART Didier	✓		MERCIER Daniel	✓		<table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>Présent</th> <th>Absent</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td>DUNAND Patrick</td><td>✓</td><td></td></tr> <tr><td>GILSON Nathalie</td><td>✓</td><td></td></tr> <tr><td>DESEQUELLES Séverine</td><td>✓</td><td></td></tr> <tr><td>JEAN Cyrille</td><td></td><td>✓</td></tr> <tr><td>VERKARRE Sophie</td><td></td><td>✓</td></tr> <tr><td>BERTHAUD Mélissa</td><td>✓</td><td></td></tr> <tr><td>MAURE Nicolas</td><td>✓</td><td></td></tr> </tbody> </table>		Présent	Absent	DUNAND Patrick	✓		GILSON Nathalie	✓		DESEQUELLES Séverine	✓		JEAN Cyrille		✓	VERKARRE Sophie		✓	BERTHAUD Mélissa	✓		MAURE Nicolas	✓		<table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>Présent</th> <th>Absent</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td>MOGEON Elise</td><td>✓</td><td></td></tr> <tr><td>MONTFORT Nadine</td><td>✓</td><td></td></tr> <tr><td>BUCHARLES Christine</td><td>✓</td><td>✓</td></tr> <tr><td>DUVAL Peggy</td><td>✓</td><td></td></tr> <tr><td>CUVILLIER Damien</td><td></td><td>✓</td></tr> </tbody> </table>		Présent	Absent	MOGEON Elise	✓		MONTFORT Nadine	✓		BUCHARLES Christine	✓	✓	DUVAL Peggy	✓		CUVILLIER Damien		✓
	Présent	Absent																																																																		
FORESTIER Régis	✓																																																																			
BOSSUT Xavier		✓																																																																		
CURDY Sophie	✓																																																																			
GAUDIN Jean-François		✓																																																																		
GABARROU Christine	✓																																																																			
JANCART Didier	✓																																																																			
MERCIER Daniel	✓																																																																			
	Présent	Absent																																																																		
DUNAND Patrick	✓																																																																			
GILSON Nathalie	✓																																																																			
DESEQUELLES Séverine	✓																																																																			
JEAN Cyrille		✓																																																																		
VERKARRE Sophie		✓																																																																		
BERTHAUD Mélissa	✓																																																																			
MAURE Nicolas	✓																																																																			
	Présent	Absent																																																																		
MOGEON Elise	✓																																																																			
MONTFORT Nadine	✓																																																																			
BUCHARLES Christine	✓	✓																																																																		
DUVAL Peggy	✓																																																																			
CUVILLIER Damien		✓																																																																		

<b>DELIBÉRATION N° 2024-06-04</b>	<b>Autres domaines de compétence des communes - Modification du règlement intérieur du restaurant scolaire</b>
<b>ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ</b>	

**Rapporteur : DESEQUELLES Séverine**

Madame DESEQUELLES informe l'assemblée que des modifications sont à apporter au règlement du restaurant scolaire et portent sur plusieurs articles à savoir :

Article 4 : Réservation cantine :

Modification du tarif standard du repas journalier au restaurant scolaire à 5,80 € (et non plus à 5,70 €) conformément à la délibération du Conseil Municipal n° 2024-06-03 en date du 11/07/2024.

Rajout du tarif PAI (Projet d'Accueil Individualisé) à 4.00 € conformément à la délibération du Conseil Municipal n° 2024-06-03 en date du 11/07/2024.

Article 5 : Le paiement cantine :

Rajout : « En cas de compteur créditeur en fin d'année scolaire, les montants pourront donner lieu soit :

- A un avoir qui sera reporté sur l'année suivante à condition qu'au moins un enfant de la famille soit encore scolarisé.
- A un remboursement en fin d'année scolaire pour les familles quittant définitivement le service en fin d'année (famille déménageant durant l'été et/ou les familles ayant un seul enfant en CM2 et n'ayant plus de fratrie présente à la rentrée de septembre)

La somme sera remboursée sous forme de virement. Vous devrez fournir un Relevé d'Identité Bancaire avant le 15 octobre de l'année civile en cours. Passé cette date, le crédit sera automatiquement titré au profit de la commune ».

Article 7 : Annulation :

Modification du texte : « Pour toute annulation le repas du premier jour reste dû (car commandé et payé auprès du fournisseur), les jours suivants pourront être crédités si vous prévenez la veille avant 10h en s'adressant au régisseur cantine.

Les annulations seront créditées automatiquement sur votre compte cantine (logiciel), si elles interviennent avant le jeudi 7h30 pour la semaine suivante.

Toute absence de l'enfant au restaurant scolaire doit être signalée au responsable cantine pour les repas ne pouvant être annulés. (Ingrid BOURBON : 06 38 81 40 89)

Toutes les autres dispositions du règlement demeurent inchangées.

Après exposé et avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL  
A L'UNANIMITÉ**

- **APPROUVE** les modifications à apporter au règlement du restaurant scolaire ;
- **CHARGE DE M. LE MAIRE** d'appliquer le présent règlement modifié à compter du 01/09/2024.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toute pièce relative à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré le 11 juillet 2024,  
Et ont signé au registre les membres  
présents.

La Secrétaire de séance,




Sophie CURDY

*Sophie Curdy*

Le Maire,

FORESTIER Régis

République Française Département de Haute-Savoie  <b>COMMUNE DE MIEUSSY</b>  	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL</b>  ☞ Séance du 11 juillet 2024 ☞																																																																								
L'an deux mille vingt-quatre, le 11 juillet à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de MIEUSSY, dûment convoqué le 05 juillet 2024, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle socio-culturelle, sous la présidence de Monsieur Régis FORESTIER, Maire,																																																																									
Nombre de conseillers en exercice : 19 Présents : 13 Pouvoirs : 04 (GAUDIN Jean-François ayant donné pouvoir à JANCART Didier – BOSSUT Xavier ayant donné pouvoir à Régis FORESTIER- BUCCHARLES Christine ayant donné pouvoir à MONTFORT Nadine – CUVILLIER Damien ayant donné procuration à DUVAL Peggy) Votants : 17 Secrétaire de séance : CURDY Sophie																																																																									
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 25%;"></th> <th style="width: 10%;">Présent</th> <th style="width: 10%;">Absent</th> <th style="width: 25%;"></th> <th style="width: 10%;">Présent</th> <th style="width: 10%;">Absent</th> <th style="width: 25%;"></th> <th style="width: 10%;">Présent</th> <th style="width: 10%;">Absent</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>FORESTIER Régis</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> <td>DUNAND Patrick</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> <td>MOGEON Elise</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> </tr> <tr> <td>BOSSUT Xavier</td> <td></td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td>GILSON Nathalie</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> <td>MONTFORT Nadine</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> </tr> <tr> <td>CURDY Sophie</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> <td>DESEQUELLES Séverine</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> <td>BUCCHARLES Christine</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td style="text-align: center;">✓</td> </tr> <tr> <td>GAUDIN Jean-François</td> <td></td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td>JEAN Cyrille</td> <td></td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td>DUVAL Peggy</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> </tr> <tr> <td>GABARROU Christine</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> <td>VERKARRE Sophie</td> <td></td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td>CUVILLIER Damien</td> <td></td> <td style="text-align: center;">✓</td> </tr> <tr> <td>JANCART Didier</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> <td>BERTHAUD Mélissa</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>MERCIER Daniel</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> <td>MAURE Nicolas</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>			Présent	Absent		Présent	Absent		Présent	Absent	FORESTIER Régis	✓		DUNAND Patrick	✓		MOGEON Elise	✓		BOSSUT Xavier		✓	GILSON Nathalie	✓		MONTFORT Nadine	✓		CURDY Sophie	✓		DESEQUELLES Séverine	✓		BUCCHARLES Christine	✓	✓	GAUDIN Jean-François		✓	JEAN Cyrille		✓	DUVAL Peggy	✓		GABARROU Christine	✓		VERKARRE Sophie		✓	CUVILLIER Damien		✓	JANCART Didier	✓		BERTHAUD Mélissa	✓					MERCIER Daniel	✓		MAURE Nicolas	✓				
	Présent	Absent		Présent	Absent		Présent	Absent																																																																	
FORESTIER Régis	✓		DUNAND Patrick	✓		MOGEON Elise	✓																																																																		
BOSSUT Xavier		✓	GILSON Nathalie	✓		MONTFORT Nadine	✓																																																																		
CURDY Sophie	✓		DESEQUELLES Séverine	✓		BUCCHARLES Christine	✓	✓																																																																	
GAUDIN Jean-François		✓	JEAN Cyrille		✓	DUVAL Peggy	✓																																																																		
GABARROU Christine	✓		VERKARRE Sophie		✓	CUVILLIER Damien		✓																																																																	
JANCART Didier	✓		BERTHAUD Mélissa	✓																																																																					
MERCIER Daniel	✓		MAURE Nicolas	✓																																																																					
<b>DELIBÉRATION N° 2024-06-05</b> <b>ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ</b>	<b>Renouvellement du contrat de prestation informatique – Logiciel périscolaire « FamilyClic »</b>																																																																								

Rapporteur : Madame DESEQUELLES Séverine

Vu l'avis de la commission scolaire en date du 12 juin 2024.

Mme DESEQUELLES Séverine informe l'assemblée que le contrat de prestations informatique concernant le logiciel périscolaire « FamilyClic » permettant la réservation et le paiement automatisés à la restauration scolaire arrive à échéance au 30 juin 2024. Il doit être renouvelé pour une durée de 3 ans (années scolaires 2024/2025, 2025/2026, 2026/2027).

Après exposé et avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL  
A L'UNANIMITÉ**

- APPROUVE le renouvellement du contrat de prestations informatiques, logiciel périscolaire « FamilyClic » ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré le 11 juillet 2024,  
Et ont signé au registre les membres présents.

La Secrétaire de séance,

CURDY Sophie

*CURDY*



Le Maire,

FORESTIER Régis



République Française  
Département de Haute-Savoie

**COMMUNE DE MIEUSSY**



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

🌀 Séance du 11 juillet 2024 🌀

L'an deux mille vingt-quatre, le 11 juillet à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de MIEUSSY, dûment convoqué le 05 juillet 2024, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle socio-culturelle, sous la présidence de Monsieur Régis FORESTIER, Maire,

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 13

Absents : 6 (dont 6 excusés)

Pouvoirs : 04 (GAUDIN Jean-François ayant donné pouvoir à JANCART Didier – BOSSUT Xavier ayant donné pouvoir à Régis FORESTIER- BUCHARLES Christine ayant donné pouvoir à MONTFORT Nadine – CUVILLIER Damien ayant donné procuration à DUVAL Peggy)

Votants : 17

Secrétaire de séance : CURDY Sophie

	Présent	Absent		Présent	Absent		Présent	Absent
FORESTIER Régis	✓		DUNAND Patrick	✓		MOGEON Elise	✓	
BOSSUT Xavier		✓	GILSON Nathalie	✓		MONTFORT Nadine	✓	
CURDY Sophie	✓		DESEQUELLES Séverine	✓		BUCHARLES Christine	✓	✓
GAUDIN Jean-François		✓	JEAN Cyrille		✓	DUVAL Peggy	✓	
GABARROU Christine	✓		VERKARRE Sophie		✓	CUVILLIER Damien		✓
JANCART Didier	✓		BERTHAUD Mélissa	✓				
MERCIER Daniel	✓		MAURE Nicolas	✓				

DELIBÉRATION N° 2024-06-06

Tarifs de la Salle Socio-Culturelle applicable au 01 janvier 2025

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Rapporteur : GABARROU Christine

Mme GABARROU Christine rappelle les délibérations du 25 février 2016 et du 30 janvier 2020.

Il propose à l'assemblée de revoir les tarifs.

Vu l'avis favorable de la commission bâtiment,

Après exposé et avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL  
A L'UNANIMITÉ

•FIXE à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025, les différents tarifs relatifs à la salle socio-culturelle comme suit :

Tarif par jour de location	Salle			Vaisselle <sup>4</sup> Forfait	Chauffage(/jour) Sur la période hivernale <sup>2</sup>
	Réduction	Jour semaine	Week end		
Base <sup>1</sup>		500€	1 200€	300€	30€
Résident de Mieussy	-50%	250€	600€	150€	
Association <sup>2</sup>	-90%	50€	120€	30€	

Caution de 2 000 €

Week end : 2 jours obligatoires, du vendredi 17h au lundi 8h

<sup>1</sup> Le tarif de base s'applique pour les professionnels et les extérieurs (associations ou particuliers)

<sup>2</sup> du 01/11 au 30/04

<sup>3</sup> Association déclarée dans le village uniquement ou ayant une pratique régulière dans le village

<sup>4</sup> La location de la cuisine inclut la vaisselle

Toute location n'incluant pas la cuisine ne permet pas d'accéder au lave-vaisselle et aux fours

Exceptions :

Gratuité pour -le Comité des fêtes pour la foire / Vogue / Téléthon, 14 juillet (liste non exhaustive)

-les donateurs de sang pour leurs collectes

-l'Harmonie Municipale pour les concerts

-l'école (enseignants)

-l'usage de la mairie (réunion CCMG, etc...)

Tarifs en vigueur le 01 janvier 2025.

Ainsi fait et délibéré le 11 juillet 2024,  
Et ont signé au registre les membres  
présents.

La Secrétaire de séance,

CURDY Sophie


*Curdy*

Le Maire,



FORESTIER Régis

*Forestier*

République Française Département de Haute-Savoie  <b>COMMUNE DE MIEUSSY</b>  	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL</b>  ✎ Séance du 11 juillet 2024 ✎																																																																								
L'an deux mille vingt-quatre, le 11 juillet à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de MIEUSSY, dûment convoqué le 05 juillet 2024, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle socio-culturelle, sous la présidence de Monsieur Régis FORESTIER, Maire,																																																																									
Nombre de conseillers en exercice : 19 Présents : 13 Pouvoirs : 04 (GAUDIN Jean-François ayant donné pouvoir à JANCART Didier – BOSSUT Xavier ayant donné pouvoir à Régis FORESTIER- BUCCHARLES Christine ayant donné pouvoir à MONTFORT Nadine – CUVILLIER Damien ayant donné procuration à DUVAL Peggy) Votants : 17 Secrétaire de séance : CURDY Sophie																																																																									
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th></th> <th style="text-align: center;">Présent</th> <th style="text-align: center;">Absent</th> <th></th> <th style="text-align: center;">Présent</th> <th style="text-align: center;">Absent</th> <th></th> <th style="text-align: center;">Présent</th> <th style="text-align: center;">Absent</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>FORESTIER Régis</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> <td>DUNAND Patrick</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> <td>MOGEON Elise</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> </tr> <tr> <td>BOSSUT Xavier</td> <td></td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td>GILSON Nathalie</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> <td>MONTFORT Nadine</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> </tr> <tr> <td>CURDY Sophie</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> <td>DESEQUELLES Séverine</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> <td>BUCCHARLES Christine</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td style="text-align: center;">✓</td> </tr> <tr> <td>GAUDIN Jean-François</td> <td></td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td>JEAN Cyrille</td> <td></td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td>DUVAL Peggy</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> </tr> <tr> <td>GABARROU Christine</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> <td>VERKARRE Sophie</td> <td></td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td>CUVILLIER Damien</td> <td></td> <td style="text-align: center;">✓</td> </tr> <tr> <td>JANCART Didier</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> <td>BERTHAUD Mélissa</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>MERCIER Daniel</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> <td>MAURE Nicolas</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>			Présent	Absent		Présent	Absent		Présent	Absent	FORESTIER Régis	✓		DUNAND Patrick	✓		MOGEON Elise	✓		BOSSUT Xavier		✓	GILSON Nathalie	✓		MONTFORT Nadine	✓		CURDY Sophie	✓		DESEQUELLES Séverine	✓		BUCCHARLES Christine	✓	✓	GAUDIN Jean-François		✓	JEAN Cyrille		✓	DUVAL Peggy	✓		GABARROU Christine	✓		VERKARRE Sophie		✓	CUVILLIER Damien		✓	JANCART Didier	✓		BERTHAUD Mélissa	✓					MERCIER Daniel	✓		MAURE Nicolas	✓				
	Présent	Absent		Présent	Absent		Présent	Absent																																																																	
FORESTIER Régis	✓		DUNAND Patrick	✓		MOGEON Elise	✓																																																																		
BOSSUT Xavier		✓	GILSON Nathalie	✓		MONTFORT Nadine	✓																																																																		
CURDY Sophie	✓		DESEQUELLES Séverine	✓		BUCCHARLES Christine	✓	✓																																																																	
GAUDIN Jean-François		✓	JEAN Cyrille		✓	DUVAL Peggy	✓																																																																		
GABARROU Christine	✓		VERKARRE Sophie		✓	CUVILLIER Damien		✓																																																																	
JANCART Didier	✓		BERTHAUD Mélissa	✓																																																																					
MERCIER Daniel	✓		MAURE Nicolas	✓																																																																					

<b>DELIBÉRATION N° 2024-06-07</b>	<b>Locations – Instauration de nouvelles dispositions tarifaires et conditions de réservation du gîte communal du presbytère</b>
<b>ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ</b>	

Rapporteur : Mme GABARROU Christine

VU la délibération du Conseil Municipal n° 2022-01-09 en date du 17/02/2022 qui fixe les tarifs de location du gîte communal du presbytère à compter du 01/12/2021 ;

MME GABARROU rappelle les tarifs de location en vigueur depuis le 01/12/2021 concernant le gîte communal du presbytère, à savoir :

- 22,40 € par jour et par personne pour des séjours ne dépassant pas 2 nuits
- 20,20 € par jour et par personne pour des séjours de 3 nuits ou plus.

MME GABARROU propose les nouveaux tarifs suivants :

- 25.00 € par jour et par personne pour des séjours ne dépassant pas 2 nuits
- 23.00 € par jour et par personne pour des séjours de 3 nuits ou plus.
- 22.00 € par jour et par personne pour un séjour de 1 semaine soit 7 nuits.

Une caution de 1000.00 euros sera demandée lors de la réservation/remise des clefs et restituée après un état des lieux sans objet.

Afin d'encourager la fidélisation de la clientèle sur les longs séjours et dans l'objectif d'améliorer nos conditions de location, il est proposé de conserver les dispositions tarifaires et conditions de réservation, suivantes :

- Instauration d'un forfait « prestation ménage fin de séjour » ;
- Instauration d'une location de draps ;
- Instauration d'un tarif pour départ tardif ;
- Amélioration des conditions de réservation du gîte.

Après exposé et avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL  
A L'UNANIMITÉ**

**FIXE les tarifs applicables au 01/01/2025, comme suit :**

25.00 € par jour et par personne pour des séjours ne dépassant pas 2 nuits  
23.00 € par jour et par personne pour des séjours de 3 nuits ou plus.  
22.00 € par jour et par personne pour un séjour de 1 semaine soit 6 nuits.

- **RECONDUIT** un forfait « Prestation ménage de fin de séjour » à 120 € ;
- **RECONDUIT** la location de draps à 6 € par personne ;
- **FIXE** le montant de la caution à 1000 € ;
- **RECONDUIT** le montant d'un départ tardif à 14h00 (au lieu de 10h00) à 100 € ;
- **AUTORISE** la réservation du gîte communal du presbytère par le biais de la plateforme ELLOHA, par le client ou par l'Office de Tourisme, ce qui apportera les avantages suivants :
  - Gîte visible sur le site « Praz-de-Lys/Sommand »
  - Gîte visible sur le site « Gîtes de France »
  - Planning consultable sur le téléphone portable de la gestionnaire communale
  - Contrats et factures générés automatiquement
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes pièces afférentes à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré le 11 juillet 2024,  
Et ont signé au registre les membres  
présents.

La Secrétaire de séance,


CURDY Sophie

*CURDY*



Le Maire,

FORESTIER Régis

République Française Département de Haute-Savoie  <b>COMMUNE DE MIEUSSY</b>  	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL</b>  ☞ Séance du 11 juillet 2024 ☞				
L'an deux mille vingt-quatre, le 11 juillet à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de MIEUSSY, dûment convoqué le 05 juillet 2024, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle socio-culturelle, sous la présidence de Monsieur Régis FORESTIER, Maire,					
Nombre de conseillers en exercice : 19 Présents : 13 Absents : 6 (dont 6 excusés) Pouvoirs : 04 (GAUDIN Jean-François ayant donné pouvoir à JANCART Didier – BOSSUT Xavier ayant donné pouvoir à Régis FORESTIER- BUCCHARLES Christine ayant donné pouvoir à MONTFORT Nadine – CUVILLIER Damien ayant donné procuration à DUVAL Peggy) Votants : 16 (Mme GILSON n'a pas pris part au vote) Secrétaire de séance : CURDY Sophie					
Présent Absent	Présent Absent	Présent Absent			
FORESTIER Régis	✓	DUNAND Patrick	✓	MOGEON Elise	✓
BOSSUT Xavier	✓	GILSON Nathalie	✓	MONTFORT Nadine	✓
CURDY Sophie	✓	DESESQUELLES Séverine	✓	BUCCHARLES Christine	✓ ✓
GAUDIN Jean-François	✓	JEAN Cyrille	✓	DUVAL Peggy	✓
GABARROU Christine	✓	VERKARRE Sophie	✓	CUVILLIER Damien	✓
JANCART Didier	✓	BERTHAUD Mélissa	✓		
MERCIER Daniel	✓	MAURE Nicolas	✓		

Mme GILSON Nathalie est sortie de la salle et n'a pas pris part au vote étant directement concernée par cette demande.

<b>DELIBÉRATION N° 2024-06-08</b>	<b>Finances – Demande exceptionnelle de remboursement d'arrhes pour la réservation du gîte communal du presbytère</b>
<b>ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ</b>	

Vu la demande de réservation de Mme GILSON Nathalie en date du 24 mai 2024 pour une réservation du gîte communal pour xxx jours soient 3 nuits ;

Vu l'impossibilité de Mme GILSON Nathalie de pouvoir honorer sa réservation pour le motif suivant : annulation de l'évènement ;

Vu la demande exceptionnelle formulée par Mme GILSON Nathalie en date du 27/02/2024

**Rapporteur : Christine GABARROU**

Mme GABARROU Christine informe que dans les clauses du contrat de location du gîte du Presbytère, il n'est pas mentionné que l'acompte versé à la signature du contrat soit conservé ou remboursé par la commune en cas d'annulation.

Madame GILSON Nathalie a signé un contrat de location du gîte pour la période du 09/05/2024 au 12/05/2024 et payé l'acompte de 280 euros.

Pour des raisons personnelles, elle a dû annuler la location et demande à être remboursée de cet acompte.

Après exposé et avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**  
**A L'UNANIMITÉ (Mme GILSON n'a pas pris part au vote)**

- **CONCÈDE** le remboursement d'arrhes à titre exceptionnel à Madame GILSON Nathalie pour un montant de 280 €.
- CHARGE M.** Le Maire à réaliser les écritures comptables correspondantes sur l'exercice 2024.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toute pièce relative à l'exécution de la présente délibération

Ainsi fait et délibéré le 11 juillet 2024,  
Et ont signé au registre les membres  
présents.

La Secrétaire de séance,


CURDY Sophie

*CURDY*



Le Maire,

*[Signature]*  
FORESTIER Régis

<p>République Française Département de Haute-Savoie</p> <p><b>COMMUNE DE MIEUSSY</b></p> 	<p><b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL</b></p> <p>☞ Séance du 11 juillet 2024 ☞</p>																																																																								
<p>L'an deux mille vingt-quatre, le 11 juillet à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de MIEUSSY, dûment convoqué le 05 juillet 2024, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle socio-culturelle, sous la présidence de Monsieur Régis FORESTIER, Maire,</p>																																																																									
<p>Nombre de conseillers en exercice : 19 Présents : 13 Absents : 6 (dont 6 excusés) Pouvoirs : 04 (GAUDIN Jean-François ayant donné pouvoir à JANCART Didier – BOSSUT Xavier ayant donné pouvoir à Régis FORESTIER- BUCHARLES Christine ayant donné pouvoir à MONTFORT Nadine – CUVILLIER Damien ayant donné procuration à DUVAL Peggy) Votants : 17 Secrétaire de séance : CURDY Sophie</p>																																																																									
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th></th> <th style="text-align: center;">Présent</th> <th style="text-align: center;">Absent</th> <th></th> <th style="text-align: center;">Présent</th> <th style="text-align: center;">Absent</th> <th></th> <th style="text-align: center;">Présent</th> <th style="text-align: center;">Absent</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>FORESTIER Régis</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> <td>DUNAND Patrick</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> <td>MOGEON Elise</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> </tr> <tr> <td>BOSSUT Xavier</td> <td></td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td>GILSON Nathalie</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> <td>MONTFORT Nadine</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> </tr> <tr> <td>CURDY Sophie</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> <td>DESEQUELLES Séverine</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> <td>BUCHARLES Christine</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td style="text-align: center;">✓</td> </tr> <tr> <td>GAUDIN Jean-François</td> <td></td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td>JEAN Cyrille</td> <td></td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td>DUVAL Peggy</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> </tr> <tr> <td>GABARROU Christine</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> <td>VERKARRE Sophie</td> <td></td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td>CUVILLIER Damien</td> <td></td> <td style="text-align: center;">✓</td> </tr> <tr> <td>JANCART Didier</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> <td>BERTHAUD Mélissa</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>MERCIER Daniel</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> <td>MAURE Nicolas</td> <td style="text-align: center;">✓</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>			Présent	Absent		Présent	Absent		Présent	Absent	FORESTIER Régis	✓		DUNAND Patrick	✓		MOGEON Elise	✓		BOSSUT Xavier		✓	GILSON Nathalie	✓		MONTFORT Nadine	✓		CURDY Sophie	✓		DESEQUELLES Séverine	✓		BUCHARLES Christine	✓	✓	GAUDIN Jean-François		✓	JEAN Cyrille		✓	DUVAL Peggy	✓		GABARROU Christine	✓		VERKARRE Sophie		✓	CUVILLIER Damien		✓	JANCART Didier	✓		BERTHAUD Mélissa	✓					MERCIER Daniel	✓		MAURE Nicolas	✓				
	Présent	Absent		Présent	Absent		Présent	Absent																																																																	
FORESTIER Régis	✓		DUNAND Patrick	✓		MOGEON Elise	✓																																																																		
BOSSUT Xavier		✓	GILSON Nathalie	✓		MONTFORT Nadine	✓																																																																		
CURDY Sophie	✓		DESEQUELLES Séverine	✓		BUCHARLES Christine	✓	✓																																																																	
GAUDIN Jean-François		✓	JEAN Cyrille		✓	DUVAL Peggy	✓																																																																		
GABARROU Christine	✓		VERKARRE Sophie		✓	CUVILLIER Damien		✓																																																																	
JANCART Didier	✓		BERTHAUD Mélissa	✓																																																																					
MERCIER Daniel	✓		MAURE Nicolas	✓																																																																					

<b>DELIBÉRATION N° 2024-06-09</b>	<b>TARIFS – Tarifs du service public communal d'eau potable et d'assainissement et tarification du raccordement des constructions au réseau d'eau</b>
<b>ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ</b>	

**RAPPORTEUR : JANCART Didier**

**Vu** la délibération n°2023-06-09 concernant la tarification de l'eau 2023 ;

**Vu** la délibération n°2023-06-09 concernant la tarification de l'assainissement 2023 ;

**Vu** la délibération n°2023-06-09 concernant la tarification du raccordement des constructions au réseau d'eau ;

M. JANCART Didier propose le maintien à l'identique des tarifs fixés en 2023, sur l'ensemble du service public communal d'eau et d'assainissement.

M. Le Maire demande à l'assemblée de se positionner sur le principe de reconduire les tarifs de 2023 qui seront appliqués pour la facturation 2024.

**Après exposé et avoir délibéré,**

**LE CONSEIL MUNICIPAL  
A L'UNANIMITÉ**

**MAINTIEN** comme suit les tarifs de l'eau, taxes en sus pour la facturation 2024 :

**Part fixe correspondant à l'entretien du branchement et du compteur**

- Immeuble équipé d'un compteur de 15 mm	=	136,33 € HT
- Immeuble équipé d'un compteur de 20 mm	=	272,83 € HT
- Immeuble équipé d'un compteur de 25 mm	=	340,53 € HT
- Immeuble équipé d'un compteur de 30 mm	=	406,54 € HT
- Immeuble équipé d'un compteur de 35 mm	=	522,95 € HT
- Immeuble équipé d'un compteur de 40 mm	=	545,33 € HT
- Immeuble équipé d'un compteur de 45 mm	=	612,79 € HT
- Immeuble équipé d'un compteur de 50 mm	=	681,49 € HT
- Compteur général dans les bâtiments d'habitation collective de plus de 3 logements (nombre de logements ou d'arcades) x	=	72,21 € HT

**Consommation :**

- tranche 1 (0 à 100 m <sup>3</sup> )	=	2,24 € HT
- tranche 2 (101 à 5000 m <sup>3</sup> )	=	1,82 € HT
- tranche 3 (à partir de 5001 m <sup>3</sup> )	=	1,00 € HT

**MAINTIEN** comme suit les tarifs de l'assainissement, taxes en sus, pour la facturation 2024 :

- 1) 21,28 € pour la part fixe correspondant aux frais d'entretien du réseau et de contrôle,
- 2) 2,34 € par mètre cube d'eau consommé.

**MAINTIEN** comme suit la tarification du raccordement des constructions au réseau d'eau potable, pour la facturation 2024 :

Montant forfaitaire de prise en charge	branchement Ø 25 mm	470,58 €
	branchement Ø 32 mm	603,54 €
	branchement Ø 40 mm	754,36 €
Forfait fourniture et pose dispositif comptage (robinet avant cpt, cpt, clapet anti retour, 2 raccords)	Ø 15 mm	264,17 €
	Ø 20 mm (Ø 15 mm + supplément)	309,50 €
	Ø 25 mm	488,52 €
	Ø 30 mm	563,13 €
	Ø 40 mm	696,95 €

Regard enterré isolé anti-déjaugable H130, C3, branchement type 1 (pour cop Ø 15, 20, 25) 581,76 €

Participation sur fourniture et pose regard (existant ou à créer) branchement type 2 577,43 €

Robinet d'arrêt avant compteur	Ø 25 mm	27,43 €
	Ø 32 mm	35,07 €
	Ø 40 mm	44,17 €
	Ø 50 mm	54,86 €

Clapet anti retour pour	Ø 25 mm	24,54 €
	Ø 32 mm	32,04 €
	Ø 40 mm	39,62 €
	Ø 50 mm	48,78 €

Raccord de serrage extérieur pour	Ø 25 mm	12,20 €
	Ø 32 mm	13,71 €
	Ø 40 mm	19,84 €
	Ø 50 mm	33,56 €

Compteur	Ø 15 mm	79,39 €
	Ø 20 mm	106,82 €



Envoyé en préfecture le 18/07/2024

Reçu en préfecture le 18/07/2024

Publié le 18/07/2024

ID : 074-217401835-20240711-DEL2024\_0609-DE

S<sup>2</sup>LOW

Ø 25 mm

Ø 30 mm

Ø 40 mm

285.85 €

330.58 €

417.61 €

Tarif horaire de main d'œuvre spécialisée avec véhicule atelier 108.26 €

Tarif horaire main d'œuvre ordinaire 56.19 €

**CHARGE M.** Le Maire d'appliquer les tarifs eau et assainissement pour la facturation 2024.

**CHARGE M.** Le Maire d'appliquer le tarif raccordement des constructions au réseau d'eau pour 2024.

**AUTORISE M.** Le Maire à signer tous les documents administratifs et financiers se rapportant à ces tarifs.

Ainsi fait et délibéré le 11 juillet 2024,  
Et ont signé au registre les membres  
présents.

La Secrétaire de séance,

CURDY Sophie

*CURDY*



Le Maire,

FORESTIER Régis

République Française Département de Haute-Savoie  <b>COMMUNE DE MIEUSSY</b>  	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL</b>  Séance du 11 juillet 2024																																																																			
L'an deux mille vingt-quatre, le 11 juillet à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de MIEUSSY, dûment convoqué le 05 juillet 2024, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle socio-culturelle, sous la présidence de Monsieur Régis FORESTIER, Maire,																																																																				
Nombre de conseillers en exercice : 19 Présents : 13 Absents : 6 (dont 6 excusés) Pouvoirs : 04 (GAUDIN Jean-François ayant donné pouvoir à JANCART Didier – BOSSUT Xavier ayant donné pouvoir à Régis FORESTIER- BUCHARLES Christine ayant donné pouvoir à MONTFORT Nadine – CUVILLIER Damien ayant donné procuration à DUVAL Peggy) Votants : 17 Secrétaire de séance : CURDY Sophie																																																																				
<table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>Présent</th> <th>Absent</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td>FORESTIER Régis</td><td style="text-align: center;">✓</td><td></td></tr> <tr><td>BOSSUT Xavier</td><td></td><td style="text-align: center;">✓</td></tr> <tr><td>CURDY Sophie</td><td style="text-align: center;">✓</td><td></td></tr> <tr><td>GAUDIN Jean-François</td><td></td><td style="text-align: center;">✓</td></tr> <tr><td>GABARROU Christine</td><td style="text-align: center;">✓</td><td></td></tr> <tr><td>JANCART Didier</td><td style="text-align: center;">✓</td><td></td></tr> <tr><td>MERCIER Daniel</td><td style="text-align: center;">✓</td><td></td></tr> </tbody> </table>		Présent	Absent	FORESTIER Régis	✓		BOSSUT Xavier		✓	CURDY Sophie	✓		GAUDIN Jean-François		✓	GABARROU Christine	✓		JANCART Didier	✓		MERCIER Daniel	✓		<table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>Présent</th> <th>Absent</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td>DUNAND Patrick</td><td style="text-align: center;">✓</td><td></td></tr> <tr><td>GILSON Nathalie</td><td style="text-align: center;">✓</td><td></td></tr> <tr><td>DESEQUELLES Séverine</td><td style="text-align: center;">✓</td><td></td></tr> <tr><td>JEAN Cyrille</td><td></td><td style="text-align: center;">✓</td></tr> <tr><td>VERKARRE Sophie</td><td></td><td style="text-align: center;">✓</td></tr> <tr><td>BERTHAUD Mélissa</td><td style="text-align: center;">✓</td><td></td></tr> <tr><td>MAURE Nicolas</td><td style="text-align: center;">✓</td><td></td></tr> </tbody> </table>		Présent	Absent	DUNAND Patrick	✓		GILSON Nathalie	✓		DESEQUELLES Séverine	✓		JEAN Cyrille		✓	VERKARRE Sophie		✓	BERTHAUD Mélissa	✓		MAURE Nicolas	✓		<table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>Présent</th> <th>Absent</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td>MOGEON Elise</td><td style="text-align: center;">✓</td><td></td></tr> <tr><td>MONTFORT Nadine</td><td style="text-align: center;">✓</td><td></td></tr> <tr><td>BUCHARLES Christine</td><td style="text-align: center;">✓</td><td style="text-align: center;">✓</td></tr> <tr><td>DUVAL Peggy</td><td style="text-align: center;">✓</td><td></td></tr> <tr><td>CUVILLIER Damien</td><td></td><td style="text-align: center;">✓</td></tr> </tbody> </table>		Présent	Absent	MOGEON Elise	✓		MONTFORT Nadine	✓		BUCHARLES Christine	✓	✓	DUVAL Peggy	✓		CUVILLIER Damien		✓
	Présent	Absent																																																																		
FORESTIER Régis	✓																																																																			
BOSSUT Xavier		✓																																																																		
CURDY Sophie	✓																																																																			
GAUDIN Jean-François		✓																																																																		
GABARROU Christine	✓																																																																			
JANCART Didier	✓																																																																			
MERCIER Daniel	✓																																																																			
	Présent	Absent																																																																		
DUNAND Patrick	✓																																																																			
GILSON Nathalie	✓																																																																			
DESEQUELLES Séverine	✓																																																																			
JEAN Cyrille		✓																																																																		
VERKARRE Sophie		✓																																																																		
BERTHAUD Mélissa	✓																																																																			
MAURE Nicolas	✓																																																																			
	Présent	Absent																																																																		
MOGEON Elise	✓																																																																			
MONTFORT Nadine	✓																																																																			
BUCHARLES Christine	✓	✓																																																																		
DUVAL Peggy	✓																																																																			
CUVILLIER Damien		✓																																																																		
<b>DELIBÉRATION N° 2024-06-10</b> <b>ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ</b>	<b>Aménagement du territoire - Demandes de branchement au réseau public d'eau potable – Route de la Socrie</b>																																																																			

**RAPPORTEUR : Didier JANCART – Adjoint au Maire**

Il est présenté au Conseil Municipal une nouvelle demande de branchement au réseau public de distribution d'eau potable.

Après exposé et avoir délibéré :

**LE CONSEIL MUNICIPAL  
A L'UNANIMITÉ**

**ACCEPTE** la demande de branchement au réseau d'eau communal présentée par :

- MALHERBE Bertrand – Route de la Socrie ;

**ACCEPTE** la demande de branchement au réseau d'eau communal présentée par :

- SARL TRADI CHALETS représentée par Madame Magali BAJOLAZ – Lotissement du Clos Marry;

**ACCEPTE** la demande de branchement au réseau d'eau communal présentée par :

- FRANCIOLI Fabrice – Route de la Socrie ;

**ACCEPTE** la demande de branchement au réseau d'eau communal présentée par :

- PUTHOD Jean-Pierre – Route de Roche-Pallud ;

ACCEPTÉ la demande de branchement au réseau d'eau communal présentée par :

- LOUP Déborah – Route de Maillet ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toute pièce afférente à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré le 11 juillet 2024,  
Et ont signé au registre les membres  
présents.

La Secrétaire de séance,

CURDY Sophie

*CURDY*

Le Maire,



FORESTIER Régis

<p>République Française Département de Haute-Savoie</p> <p><b>COMMUNE DE MIEUSSY</b></p> 	<p><b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL</b></p> <p>☞ <b>Séance du 11 juillet 2024</b> ☞</p> <p>L'an deux mille vingt-quatre, le 11 juillet à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de MIEUSSY, dûment convoqué le 05 juillet 2024, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle socio-culturelle, sous la présidence de Monsieur Régis FORESTIER, Maire,</p>																																																																								
<p>Nombre de conseillers en exercice : 19 Présents : 13 Absents : 6 (dont 6 excusés) Pouvoirs : 04 (GAUDIN Jean-François ayant donné pouvoir à JANCART Didier – BOSSUT Xavier ayant donné pouvoir à Régis FORESTIER- BUCCHARLES Christine ayant donné pouvoir à MONTFORT Nadine – CUVILLIER Damien ayant donné procuration à DUVAL Peggy) Votants : 17 Secrétaire de séance : CURDY Sophie</p>																																																																									
<table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>Présent</th> <th>Absent</th> <th></th> <th>Présent</th> <th>Absent</th> <th></th> <th>Présent</th> <th>Absent</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>FORESTIER Régis</td> <td>✓</td> <td></td> <td>DUNAND Patrick</td> <td>✓</td> <td></td> <td>MOGEON Elise</td> <td>✓</td> <td></td> </tr> <tr> <td>BOSSUT Xavier</td> <td></td> <td>✓</td> <td>GILSON Nathalie</td> <td>✓</td> <td></td> <td>MONTFORT Nadine</td> <td>✓</td> <td></td> </tr> <tr> <td>CURDY Sophie</td> <td>✓</td> <td></td> <td>DESEQUELLES Séverine</td> <td>✓</td> <td></td> <td>BUCCHARLES Christine</td> <td>✓</td> <td>✓</td> </tr> <tr> <td>GAUDIN Jean-François</td> <td></td> <td>✓</td> <td>JEAN Cyrille</td> <td></td> <td>✓</td> <td>DUVAL Peggy</td> <td>✓</td> <td></td> </tr> <tr> <td>GABARROU Christine</td> <td>✓</td> <td></td> <td>VERKARRE Sophie</td> <td></td> <td>✓</td> <td>CUVILLIER Damien</td> <td></td> <td>✓</td> </tr> <tr> <td>JANCART Didier</td> <td>✓</td> <td></td> <td>BERTHAUD Mélissa</td> <td>✓</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>MERCIER Daniel</td> <td>✓</td> <td></td> <td>MAURE Nicolas</td> <td>✓</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>			Présent	Absent		Présent	Absent		Présent	Absent	FORESTIER Régis	✓		DUNAND Patrick	✓		MOGEON Elise	✓		BOSSUT Xavier		✓	GILSON Nathalie	✓		MONTFORT Nadine	✓		CURDY Sophie	✓		DESEQUELLES Séverine	✓		BUCCHARLES Christine	✓	✓	GAUDIN Jean-François		✓	JEAN Cyrille		✓	DUVAL Peggy	✓		GABARROU Christine	✓		VERKARRE Sophie		✓	CUVILLIER Damien		✓	JANCART Didier	✓		BERTHAUD Mélissa	✓					MERCIER Daniel	✓		MAURE Nicolas	✓				
	Présent	Absent		Présent	Absent		Présent	Absent																																																																	
FORESTIER Régis	✓		DUNAND Patrick	✓		MOGEON Elise	✓																																																																		
BOSSUT Xavier		✓	GILSON Nathalie	✓		MONTFORT Nadine	✓																																																																		
CURDY Sophie	✓		DESEQUELLES Séverine	✓		BUCCHARLES Christine	✓	✓																																																																	
GAUDIN Jean-François		✓	JEAN Cyrille		✓	DUVAL Peggy	✓																																																																		
GABARROU Christine	✓		VERKARRE Sophie		✓	CUVILLIER Damien		✓																																																																	
JANCART Didier	✓		BERTHAUD Mélissa	✓																																																																					
MERCIER Daniel	✓		MAURE Nicolas	✓																																																																					

<p><b>DELIBÉRATION N° 2024-06-11</b> <b>ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ</b></p>	<p><b>DÉCLASSEMENT DE LA PARTIE TERMINALE DE LA VOIE COMMUNALE N° 210 DITE « CHEMIN DE L'ARLY DU MOULIN », SANS ENQUÊTE PUBLIQUE PRÉALABLE, ET ECHANGE DE TERRAINS AVEC UN RIVERAIN</b></p>
---	---

**RAPPORTEUR : Mme GABARROU Christine**

Mme GABARROU Christine informe le Conseil Municipal que sur le plan cadastral, la parcelle n° F 2840 qui constitue la partie terminale de la voie communale n° 210 dite « chemin de l'Arly du Moulin » traverse la propriété de Monsieur Michel DUPLESSIS.

Dans les faits, elle n'est plus empruntée, au profit d'un tracé existant sur les parcelles n° F 2831, 2834 et 2837 appartenant à Monsieur Michel DUPLESSIS, et permettant d'accéder au réservoir communal :

Afin de régulariser cette situation, il est au proposé au Conseil Municipal de procéder à un échange de terrains avec M. Michel DUPLESSIS.

La partie terminale de la voie communale n° 210 dite « chemin de l'Arly du Moulin » faisant partie du domaine public routier communal, il convient préalablement à toute cession, d'en prononcer le déclassement et l'intégration au domaine privé de la commune.

L'article L.141-3 du code de la voirie routière prévoit que la procédure de déclassement d'une voie communale est dispensée d'enquête publique préalable, dès lors qu'il n'y a pas atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurée par cette voie.

En l'espèce, considérant que le tracé actuel tel que figurant au plan cadastral n'est plus utilisé, au profit d'un nouveau tracé déjà existant dans les faits et permettant d'accéder au réservoir communal, le

déclassement de la partie terminale de la voie communale n° 210 dite « chemin de l'Arly du Moulin » n'aura pas de conséquence sur la desserte et la circulation assurée par la voie.

La valeur de la parcelle n° F 2840 d'une contenance de 257 m<sup>2</sup>, issue de la partie terminale de la voie communale n° 210 dite « chemin de l'Arly du Moulin », est estimée à 1.20€ HT le m<sup>2</sup>, soit 308€ HT, aux termes d'un avis établi par le Service France Domaine de la Direction Départementale des Finances Publiques de la Haute-Savoie, en date du 10/06/2024

**Le CONSEIL MUNICIPAL,  
Après en avoir délibéré,**

- **CONSTATE** que le déclassement de la partie terminale de la voie communale n° 210 dite « chemin de l'Arly du Moulin » ne doit pas faire l'objet d'une enquête publique,
- **DECIDE** de procéder à son déclassement,
- **ACCEPTTE** l'échange de la parcelle n° F 2840 (257 m<sup>2</sup>) qui constitue la partie terminale de ladite voie communale, contre les parcelles n° F 2831 (106 m<sup>2</sup>), 2834 (73 m<sup>2</sup>) et 2837 (23 m<sup>2</sup>) appartenant à Monsieur Michel DULPESSIS, afin de régulariser l'emprise effective de la voie communale,
- **FIXE** la valeur des parcelles n° F 2831, 2834 et 2837 à 308 € HT et décide que l'échange se fera sans soulte, par acte administratif,
- **DECIDE** que les frais liés à cet échange seront à la charge de la commune,
- **APPROUVE** le classement des parcelles n° F 2831, 2834 et 2837 dans le domaine public routier communal,
- **DEMANDE** la mise à jour du tableau de classement des voies communales,
- **CHARGE** Monsieur le Maire d'effectuer toutes les formalités nécessaires à cette procédure,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaires à la bonne exécution de la présente décision.

Ainsi fait et délibéré le 11 juillet 2024,  
Et ont signé au registre les membres présents.

La Secrétaire de séance,

CURDY Sophie

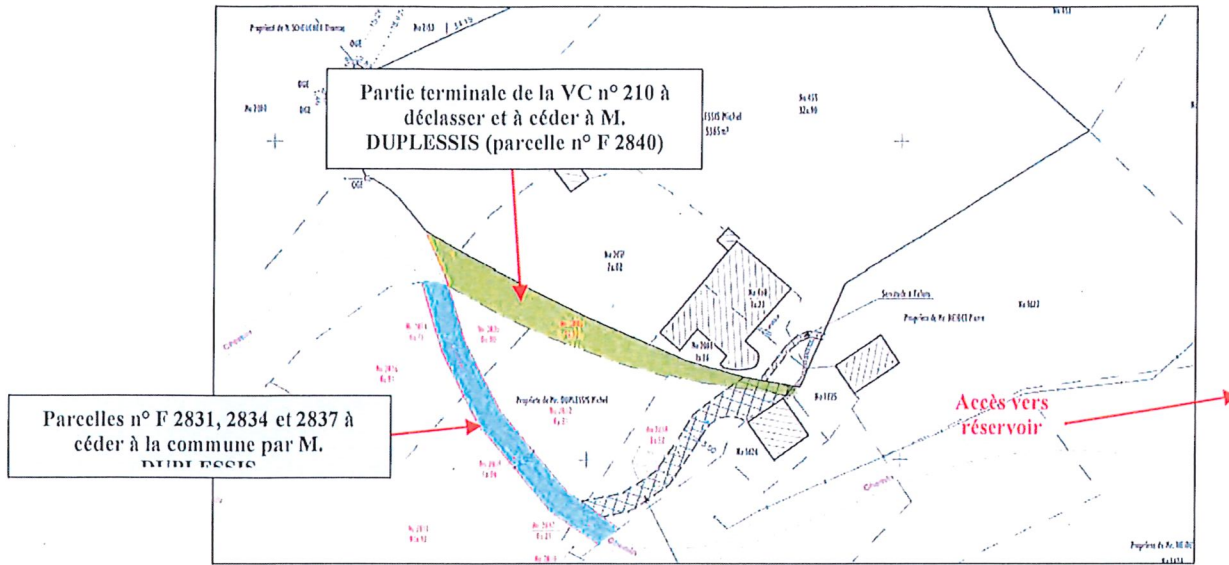
*CURDY*



Le Maire,

FORESTIER Régis

Plan annexé à la délibération numéro  
DEL\_2024-06-11 du 11 juillet 2024



Source : plan foncier de Yann TOURNANT, Géomètre-Expert


La Secrétaire de séance,

CURDY Sophie



Le Maire,

FORESTIER Régis

<p>République Française Département de Haute-Savoie</p> <p><b>COMMUNE DE MIEUSSY</b></p> 	<p><b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL</b></p> <p>☞ <b>Séance du 11 juillet 2024</b> ☞</p> <p>L'an deux mille vingt-quatre, le 11 juillet à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de MIEUSSY, dûment convoqué le 05 juillet 2024, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle socio-culturelle, sous la présidence de Monsieur Régis FORESTIER, Maire,</p>																																																																			
<p>Nombre de conseillers en exercice : 19 Présents : 13 Absents : 6 (dont 6 excusés) Pouvoirs : 04 (GAUDIN Jean-François ayant donné pouvoir à JANCART Didier – BOSSUT Xavier ayant donné pouvoir à Régis FORESTIER- BUCHARLES Christine ayant donné pouvoir à MONTFORT Nadine – CUVILLIER Damien ayant donné procuration à DUVAL Peggy) Votants : 17 Secrétaire de séance : CURDY Sophie</p>																																																																				
<table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>Présent</th> <th>Absent</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td>FORESTIER Régis</td><td>✓</td><td></td></tr> <tr><td>BOSSUT Xavier</td><td></td><td>✓</td></tr> <tr><td>CURDY Sophie</td><td>✓</td><td></td></tr> <tr><td>GAUDIN Jean-François</td><td></td><td>✓</td></tr> <tr><td>GABARROU Christine</td><td>✓</td><td></td></tr> <tr><td>JANCART Didier</td><td>✓</td><td></td></tr> <tr><td>MERCIER Daniel</td><td>✓</td><td></td></tr> </tbody> </table>		Présent	Absent	FORESTIER Régis	✓		BOSSUT Xavier		✓	CURDY Sophie	✓		GAUDIN Jean-François		✓	GABARROU Christine	✓		JANCART Didier	✓		MERCIER Daniel	✓		<table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>Présent</th> <th>Absent</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td>DUNAND Patrick</td><td>✓</td><td></td></tr> <tr><td>GILSON Nathalie</td><td>✓</td><td></td></tr> <tr><td>DESEQUELLES Séverine</td><td>✓</td><td></td></tr> <tr><td>JEAN Cyrille</td><td></td><td>✓</td></tr> <tr><td>VERKARRE Sophie</td><td></td><td>✓</td></tr> <tr><td>BERTHAUD Mélissa</td><td>✓</td><td></td></tr> <tr><td>MAURE Nicolas</td><td>✓</td><td></td></tr> </tbody> </table>		Présent	Absent	DUNAND Patrick	✓		GILSON Nathalie	✓		DESEQUELLES Séverine	✓		JEAN Cyrille		✓	VERKARRE Sophie		✓	BERTHAUD Mélissa	✓		MAURE Nicolas	✓		<table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>Présent</th> <th>Absent</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td>MOGEON Elise</td><td>✓</td><td></td></tr> <tr><td>MONTFORT Nadine</td><td>✓</td><td></td></tr> <tr><td>BUCHARLES Christine</td><td>✓</td><td>✓</td></tr> <tr><td>DUVAL Peggy</td><td>✓</td><td></td></tr> <tr><td>CUVILLIER Damien</td><td></td><td>✓</td></tr> </tbody> </table>		Présent	Absent	MOGEON Elise	✓		MONTFORT Nadine	✓		BUCHARLES Christine	✓	✓	DUVAL Peggy	✓		CUVILLIER Damien		✓
	Présent	Absent																																																																		
FORESTIER Régis	✓																																																																			
BOSSUT Xavier		✓																																																																		
CURDY Sophie	✓																																																																			
GAUDIN Jean-François		✓																																																																		
GABARROU Christine	✓																																																																			
JANCART Didier	✓																																																																			
MERCIER Daniel	✓																																																																			
	Présent	Absent																																																																		
DUNAND Patrick	✓																																																																			
GILSON Nathalie	✓																																																																			
DESEQUELLES Séverine	✓																																																																			
JEAN Cyrille		✓																																																																		
VERKARRE Sophie		✓																																																																		
BERTHAUD Mélissa	✓																																																																			
MAURE Nicolas	✓																																																																			
	Présent	Absent																																																																		
MOGEON Elise	✓																																																																			
MONTFORT Nadine	✓																																																																			
BUCHARLES Christine	✓	✓																																																																		
DUVAL Peggy	✓																																																																			
CUVILLIER Damien		✓																																																																		

<b>DELIBÉRATION N° 2024-06-15</b>	<b>Mise à disposition de personnel - Conventions de mise à disposition de personnel de la SPL La Ramaz au profit de la commune de Mieussy – Saison d'hiver 2023/2024</b>
<b>ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ</b>	

**Rapporteur : Monsieur le Maire**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal des conventions de mise à disposition de personnel par la SPL La Ramaz au profit de la commune de Mieussy pour la saison d'hiver 2023/2024, à savoir :

- Un agent en qualité de responsable du foyer de fond du 08/01/2024 au 28/03/2024
- Un agent en qualité de responsable de la garderie du 22/12/2023 au 01/04/2024
- Un agent en qualité de responsable de la garderie du 22/12/2023 au 28/03/2024
- Un agent en qualité de responsable de la salle hors-sacs du 22/12/2023 au 01/04/2024
- Un agent en qualité de responsable de la salle hors-sacs du 23/12/2023 au 16/03/2024

Il donne ensuite lecture des missions exercées par ces agents ainsi que notamment les conditions d'emploi. La commune de Mieussy remboursera à la SPL La Ramaz ces salaires au prorata du temps de mise à disposition.

Après exposé et avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL  
A L'UNANIMITÉ

- **APPROUVE** les conventions de mise à disposition de personnel pour 5 agents de la SPL La Ramaz au profit de la commune de Mieussy pour la saison d'hiver 2023/2024 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer lesdites conventions de mise à disposition.

Ainsi fait et délibéré le 11 Juillet 2024,  
Et ont signé au registre les membres  
présents.

La Secrétaire de séance,

CURDY Sophie



Le Maire,

FORESTIER Régis



<p>République Française Département de Haute-Savoie</p> <p><b>COMMUNE DE MIEUSSY</b></p> 	<p><b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL</b></p> <p>🌀 <b>Séance du 11 juillet 2024</b> 🌀</p> <p>L'an deux mille vingt-quatre, le 11 juillet à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de MIEUSSY, dûment convoqué le 05 juillet 2024, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle socio-culturelle, sous la présidence de Monsieur Régis FORESTIER, Maire,</p>																																																																								
<p>Nombre de conseillers en exercice : 19 Présents : 13 Absents : 6 (dont 6 excusés) Pouvoirs : 04 (GAUDIN Jean-François ayant donné pouvoir à JANCART Didier – BOSSUT Xavier ayant donné pouvoir à Régis FORESTIER- BUCHARLES Christine ayant donné pouvoir à MONTFORT Nadine – CUVILLIER Damien ayant donné procuration à DUVAL Peggy) Votants : 17 Secrétaire de séance : CURDY Sophie</p>																																																																									
<table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>Présent</th> <th>Absent</th> <th></th> <th>Présent</th> <th>Absent</th> <th></th> <th>Présent</th> <th>Absent</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>FORESTIER Régis</td> <td>✓</td> <td></td> <td>DUNAND Patrick</td> <td>✓</td> <td></td> <td>MOGEON Elise</td> <td>✓</td> <td></td> </tr> <tr> <td>BOSSUT Xavier</td> <td></td> <td>✓</td> <td>GILSON Nathalie</td> <td>✓</td> <td></td> <td>MONTFORT Nadine</td> <td>✓</td> <td></td> </tr> <tr> <td>CURDY Sophie</td> <td>✓</td> <td></td> <td>DESEQUELLES Séverine</td> <td>✓</td> <td></td> <td>BUCHARLES Christine</td> <td>✓</td> <td>✓</td> </tr> <tr> <td>GAUDIN Jean-François</td> <td></td> <td>✓</td> <td>JEAN Cyrille</td> <td></td> <td>✓</td> <td>DUVAL Peggy</td> <td>✓</td> <td></td> </tr> <tr> <td>GABARROU Christine</td> <td>✓</td> <td></td> <td>VERKARRE Sophie</td> <td></td> <td>✓</td> <td>CUVILLIER Damien</td> <td></td> <td>✓</td> </tr> <tr> <td>JANCART Didier</td> <td>✓</td> <td></td> <td>BERTHAUD Mélissa</td> <td>✓</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>MERCIER Daniel</td> <td>✓</td> <td></td> <td>MAURE Nicolas</td> <td>✓</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>		Présent	Absent		Présent	Absent		Présent	Absent	FORESTIER Régis	✓		DUNAND Patrick	✓		MOGEON Elise	✓		BOSSUT Xavier		✓	GILSON Nathalie	✓		MONTFORT Nadine	✓		CURDY Sophie	✓		DESEQUELLES Séverine	✓		BUCHARLES Christine	✓	✓	GAUDIN Jean-François		✓	JEAN Cyrille		✓	DUVAL Peggy	✓		GABARROU Christine	✓		VERKARRE Sophie		✓	CUVILLIER Damien		✓	JANCART Didier	✓		BERTHAUD Mélissa	✓					MERCIER Daniel	✓		MAURE Nicolas	✓					
	Présent	Absent		Présent	Absent		Présent	Absent																																																																	
FORESTIER Régis	✓		DUNAND Patrick	✓		MOGEON Elise	✓																																																																		
BOSSUT Xavier		✓	GILSON Nathalie	✓		MONTFORT Nadine	✓																																																																		
CURDY Sophie	✓		DESEQUELLES Séverine	✓		BUCHARLES Christine	✓	✓																																																																	
GAUDIN Jean-François		✓	JEAN Cyrille		✓	DUVAL Peggy	✓																																																																		
GABARROU Christine	✓		VERKARRE Sophie		✓	CUVILLIER Damien		✓																																																																	
JANCART Didier	✓		BERTHAUD Mélissa	✓																																																																					
MERCIER Daniel	✓		MAURE Nicolas	✓																																																																					

<b>DELIBÉRATION N° 2024-06-14</b>	<b>Renouvellement du bail commercial – Maison BERTHIER</b>
<b>ADOPTÉE L'UNANIMITE</b>	

Rapporteur : Madame GABARROU Christine

Vu l'article L 145-47 et suivants du code de commerce ;  
Vu l'article 1690 du Code civil ;  
Conformément aux dispositions de l'article L 145-16-2 du Code de commerce ;  
Vu l'article 605 du code civil ;  
Vu l'article L 134-3-1 du code de la construction et de l'habitation ;  
Vu l'article L 145-40-2 du code de commerce ;  
Vu les articles L. 145-1 à L. 145-60 du code de commerce, de celles non abrogées du décret du 30 septembre 1953 modifié,  
Vu la loi n° 2014-626 du 18 juin 2014 relative à l'artisanat, au commerce et aux très petites entreprises, les textes subséquents, notamment le décret n° 2014-1317 du 3 novembre 2014 ;  
Conformément à la loi n° 2014-626 du 18 juin 2014, dit loi « PINEL » ;  
Conformément aux dispositions de l'article L 145-1 et suivants du code du commerce ;  
Conformément à la loi n° 2014-626 du 18 juin 2014 relative à l'artisanat, au commerce et aux très petites entreprises, dite loi « PINEL » ;  
Vu la délibération n° 2014-17-07/05 du 17 juillet 2014 ;

Madame GABARROU Christine rappelle la délibération du 17 juillet 2014 concernant la location d'un local commercial à usage de commerce, situé «217 Route de la Montagne», bâtiment « Maison Berthier » - 74 440 MIEUSSY, désigné comme suit :

Local d'une Surface de 21 m<sup>2</sup>, situé au rez-de-chaussée du bâtiment "Maison Berthier" portant le n°2 du plan du rez-de-chaussée, comprenant une pièce principale, un WC, une pièce avec lavabo et une place de parking extérieur + une autorisation d'utilisation de la terrasse extérieure

Elle informe l'assemblée délibérante que le bail consenti à Monsieur EL BALI Mustapha est arrivé à expiration le 13 Août 2023.

Mme GABARROU propose un loyer annuel de 3 300.00 euros taxes et charges comprises.

Le loyer sera indexé, annuellement, automatiquement en fonction de la variation de l'indice trimestriel de l'indice des loyers commerciaux. L'indice de référence à la date de conclusion du renouvellement de bail est l'indice trimestriel des loyers commerciaux afférent à la date de conclusion de renouvellement de bail, soit le dernier indice publié à cette date (1<sup>er</sup> trimestre 2024).

Mme GABARROU précise que le four et pétrin appartiennent à la commune de MIEUSSY, qui les met à disposition, à charge pour le preneur d'en assurer l'entretien, la réparation et le remplacement.

Elle rappelle que les locaux loués devront être affectés à l'usage de Petite restauration, vente à emporter ou en terrasse, à l'exclusion de toutes autres.

M. le Maire demande à l'assemblée délibérante de se prononcer sur la reconduction du bail, les modalités et le cas échéant de fixer le prix de la location.

Après exposé et avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL  
A L'UNANIMITE**

**DECIDE** de conclure le renouvellement d'un bail commercial avec Monsieur EL BALI Mustapha, concernant la location du local communal à usage de commerce situés au lieu-dit « Route de la Montagne » numéro 217 - Maison Berthier – 74440 MIEUSSY, pour une activité de restauration rapide, pizzeria, vente à emporter.

**CONSENT** le renouvellement du bail commercial pour une durée de neuf années entières et consécutives qui commenceront à courir à la signature du bail.


**FIXE** un loyer annuel de trois mille trois cent euros (3 300.00 euros) taxes et charges comprises. Annuellement, le loyer sera indexé sur l'indice des loyers commerciaux. L'indice de référence à la date de conclusion du renouvellement de bail est l'indice trimestriel des loyers commerciaux afférent à la date de conclusion de renouvellement de bail, soit le dernier indice publié à cette date (1<sup>er</sup> trimestre 2024).

**PRECISE** que le four et pétrin appartiennent à la commune de MIEUSSY, qui les met à disposition, à charge pour le preneur d'en assurer l'entretien, la réparation et le remplacement

- **CHARGE** M. Le Maire d'établir l'acte de bail et les conditions de location avec M. EL BALI Mustapha.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toute pièce relative à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré le 11 Juillet 2024,  
Et ont signé au registre les membres présents.

La Secrétaire de séance,



CURDY Sophie



Le Maire,



FORESTIER Régis